

Novembre 2021



Espèces Susceptibles d’Occasionner des Dégâts : la prolongation du classement en consultation publique

Le Ministère de la Transition Ecologique vient de mettre en consultation publique le projet de décret qui prévoit de reporter d'un an la fin de validité de l'arrêté du 3 juillet 2019 du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 pour tenir compte des difficultés de mises en place et de rapportage des opérations de destruction d'animaux d'espèces classés susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Nous vous demandons de déposer un commentaire avec un avis favorable à ce projet, destiné à laisser le temps au monde cynégétique de constituer les prochains dossiers de demande de classement dans de meilleures conditions.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 12 novembre via le lien ci-dessous :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-prolongeant-la-duree-de-validite-a2529.html#forum785639>